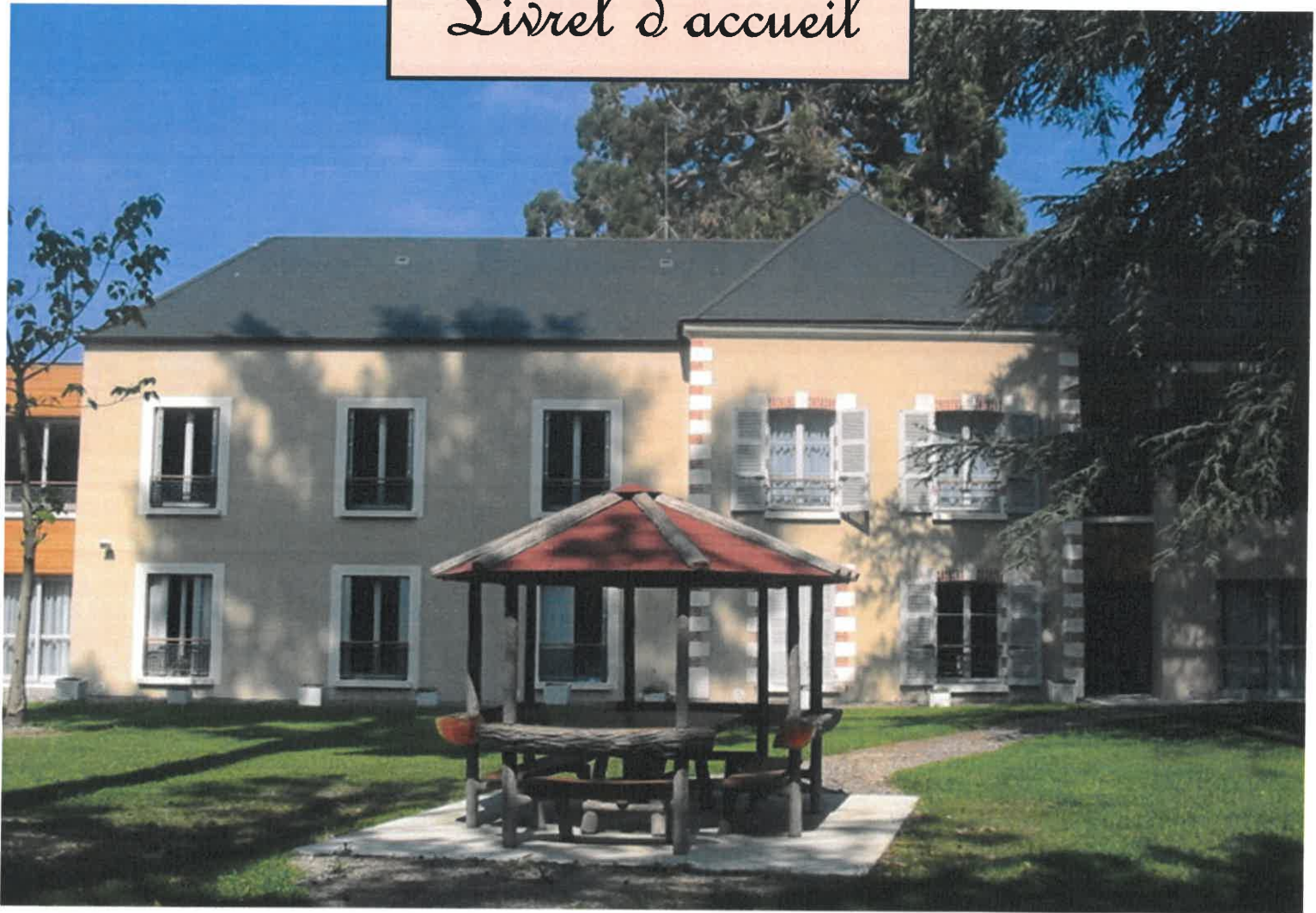




Résidence Le Domaine de Romorantin

Livret d'accueil

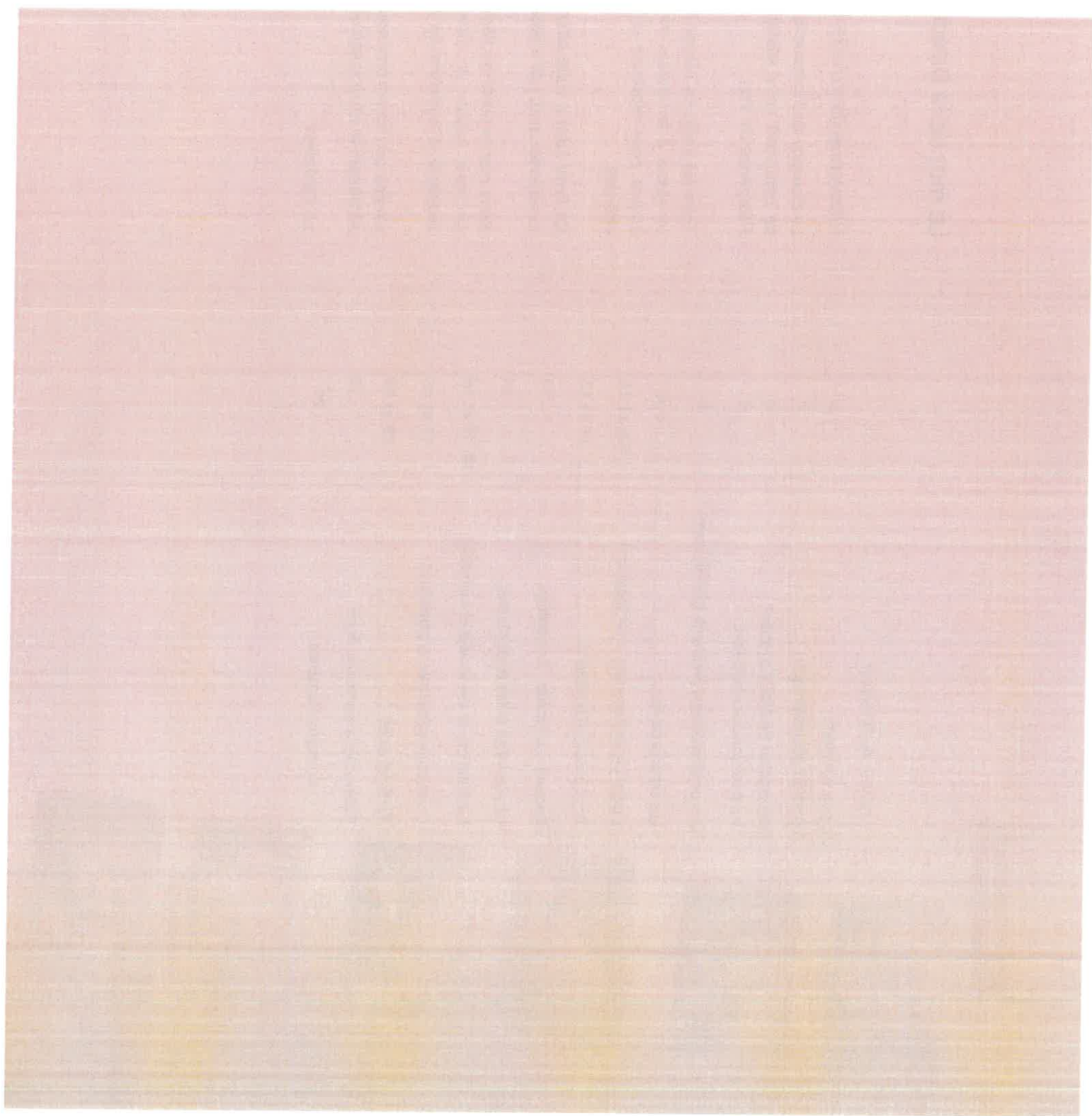


26, Mail des Platanes - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Tél. 02 54 76 08 85

Mail : ledomainederomorantin@gmail.com

Facebook : Le Domaine de Romorantin

Site internet : www.residencevie.fr



Sommaire

Le mot du Directeur	1
Un peu d'histoire	2
Situation géographique	3
Présentation de l'établissement	4
Organisation administrative	5
Des professionnels prennent soin de vous	5
Les espaces de vie	6 et 7
L'unité de vie sécurisée « Le Séquoia »	8, 9 et 10
Les services d'Hôtellerie	11 et 12
Recevoir sa famille - Les sorties	13
Des services utiles et agréables	14
L'animation, la vie sociale et culturelle	14, 15 et 16
Conditions générales d'admission	17 et 18
Tarifs et aides	18 et 19
Charte de la personne âgée	20
Numéros d'urgence	21

Le mot de la Direction

Bienvenue dans notre établissement,

Le Domaine de Romorantin, la Direction, les Résidents et l'ensemble du personnel vous souhaitent ici bienvenue dans notre Ehpad Résidence de Vie.

Tous les moyens seront mis à votre disposition pour vous offrir un séjour à la hauteur de vos espérances. Nous serons à votre écoute pour répondre à vos besoins, vos suggestions et vos attentes.

Ce livret édité à votre attention, vous permettra de vous familiariser avec notre établissement.

Sans nier le poids de l'âge et des handicaps, nous voulons faire de notre maison de retraite, un lieu de vie, de convivialité, de simplicité, d'ouverture sur le monde et d'ouverture spirituelle.

Un lieu où l'on accompagne jusqu'au bout des années en soutenant le désir jusqu'au bout de la vie.

Le Directeur



Quelques dates :

Le 4 mai, trois sœurs franciscaines servantes de Marie fondent la maison de retraite des sœurs franciscaines, rue du tripot à Romorantin afin, entre autres, de soigner vignerons et petits commerçants appartenant au syndicat de St Vincent.
Elles y accueilleront également des dames pensionnaires.

1901 La maison devenue désormais trop exigüe, la communauté acquiert la propriété rue du Rantin, mise sous le vocable de St Antoine de Padoue

1931 La société hospitalière Solognote devient propriétaire de la maison

1968 La société est remplacée par l'Association Hospitalière Solognote

L'association est dissoute, la propriété transférée à la congrégation

Le 1er mars, la Congrégation des sœurs franciscaines servantes de Marie concède la gestion de sa maison de retraite à l'association AGGEVIE (Accompagnement gérontologique et gestion des étapes du vieillissement).

La propriété a été vendue quelques mois auparavant à la SCI Bonne Nuit en vue de la construction d'un nouvel établissement, l'actuelle maison de retraite médicalisée, E.H.P.A.D. « Résidence La Salamandre » inaugurée le 17 avril 2008.

2008 Rénovation du bâtiment St Joseph (ancienne maison de retraite)

2012 La SAS A2GEVIE succède à l'association AGGEVIE pour la gestion de l'E.H.P.A.D.

2023 L'âge d'or succède à l'association A2GEVIE et l'Ehpad devient Le Domaine de Romorantin.

Notre établissement est situé dans le Loir et cher, à Romorantin-Lanthenay, capitale de la Sologne.

L'E.H.P.A.D. Le Domaine de Romorantin est localisé à proximité des principales villes de la région Centre et à moins de 2 heures de PARIS

Accès par Routes et autoroutes

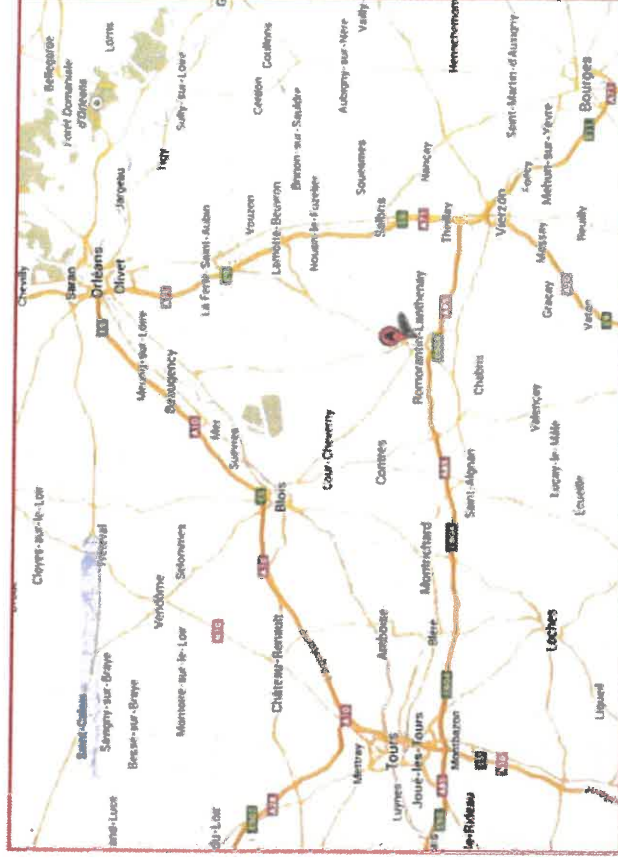
Paris 190 Kms Autoroutes A85 et A71
Blois 40 Kms Route départementale
Orléans 70 Kms Départementale ou autoroute A71
Tours 90 Kms Autoroute A85
Vierzon 40 Kms Autoroutes A85 et A71
Bourges 60 Kms Autoroutes A85 et A71
Châteauroux 70 Kms Autoroutes A85 et A20

S.N.C.F. :

Ligne du Blanc argent Salbris-Valençay Gare à Romorantin
 Ligne Romorantin - Vierzon par autocars

Bus :

Ligne Romorantin — Blois



L'établissement

La résidence Le Domaine de Romorantin offre la possibilité d'une retraite sereine dans un lieu de vie privilégié, à taille humaine, dans une ambiance familiale, chaleureuse et sécurisante.

L'Établissement dispose d'une capacité d'accueil de 50 lits dont 10 lits spécifiques pour la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

C'est un établissement qui répond aux normes de qualité, de sécurité et aux exigences de soins d'un EHPAD Médicalisé.

Nous vous proposons un ensemble de services adaptés au grand âge, pour des courts ou des longs séjours.

Notre équipe médicale et paramédicale a pour but de prodiguer les soins les plus appropriés à votre état de santé. Elle vous apportera toute l'aide, l'appui et le confort dont vous aurez besoin.

L'équipe technique et administrative met tout en œuvre pour vous apporter un service de qualité afin de rendre votre séjour le plus

Le parc de deux hectares, arboré, calme et ensoleillé est classé « Refuge LPO » (Ligue de protection des oiseaux). Un sentier d'interprétation permet de découvrir, au cours des promenades, le patrimoine naturel de ce site labellisé « Espace au naturel ».

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des résidents, le stationnement des véhicules se fait sur le parking en face de la résidence. Le stationnement n'est pas autorisé à l'intérieur de l'enceinte de la résidence sauf circonstances exceptionnelles.

De par sa position au centre-ville, l'EHPAD est proche de tous les services (Mairie, Hôpital, médecins, Laboratoires, CPAM, Banques, commerces, Marché,...).



Organisation administrative

La Maison de retraite médicalisée « Résidence Le Domaine de Romorantin » est un établissement privé, géré par l'âge d'or, sise au : 26 mail des Platanes 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Cet établissement

Autorisé par les arrêtés n° DR-252 et n° DR-253 du Président du Conseil Général de Loir et Cher en date du 2 novembre 2012

Autorisé par les arrêtés n° 2012-OSMS-PA41-0111 et n° 2012-OSMS-PA41-0112 du Préfet de Loir et Cher en date du 2 novembre 2012

Signataire d'une convention tripartite pluriannuelle avec le Conseil Départemental et l'autorité compétente pour l'assurance maladie (Loi n°97-60 du 24 janvier 1997) en date du 21 juin 2007. La convention a été renouvelée.

L'établissement est régi par les dispositions de la Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux Institutions Sociales et Médico-sociales modifiée par la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le Directeur et responsable de cet établissement est Monsieur Arnaud CANDELA. Le Conseil de vie Sociale, organe représentant les usagers et leurs familles, se réunit régulièrement.

Des professionnels prennent soin d vous

Une présence attentive 24h sur 24 est assurée par le personnel paramédical qualifié, relayant l'action des médecins traitants.

Toute l'équipe de la « Résidence Le Domaine de Romorantin » (Médecin coordonnateur, infirmières, aides-soignantes, A.M.P, ASH, animateur) se consacre à la mise en application du projet de vie et de soins. Ils ont pour mission d'assurer les soins et les actes de la vie quotidienne (hygiène du corps, soins courants, aide au repas, réfection des lits, hygiène des locaux, animations).

Afin d'améliorer la qualité de vos soins, nous travaillons en collaboration avec les médecins généralistes, spécialistes, kinés, orthophonistes... etc. Ils peuvent intervenir dans l'établissement sur prescription médicale.

Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant. Les frais médicaux et pharmaceutiques restent à sa charge.



Les espaces de vie

• • A l'intérieur de l'E.H.P.A.D.

Les salons



Le salon piano



Le salon Cheminée avec bibliothèque



Le salon F7



La salle de bain avec baignoire médicalisée



Le hall d'accueil avec son aquarium

• • A l'extérieur

Pour votre plus grand plaisir, vous disposez d'un parc arboré et fleuri, aménagé pour vos promenades. Jardin des sens, parcours d'interprétation, verger kiosque fontaine, roseaie, terrasse d'été.



Le parc vous permettra d'entretenir votre forme en toute sécurité



Le kiosque est un point de rencontre des familles et des résidents



Le parc au fil des saisons



L'unité de vie sécurisée « Le Séquoia »

L'unité accueille des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'unité permet aux personnes accueillies de préserver leur autonomie, de travailler sur le bien-être et la confiance en soi, par le biais d'activités sociales et thérapeutiques. Elle leur garantit un environnement sécurisé et stable ainsi que des repères temporels, spatiaux et sociaux.

Un environnement architectural adapté

L'unité « Le Séquoia » propose un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure. Cet environnement est le support du projet d'activités et de soins. Il favorise une ambiance conviviale qui contribue à protéger le bien-être émotionnel, et à réduire l'agitation des résidents.

Notre objectif est de maintenir le résident dans un cadre de vie proche de son domicile en créant un environnement chaleureux, familial, simple et fonctionnel, dans le but d'atténuer l'appréhension et les difficultés de chacun.

L'unité est dotée de différents espaces structures de manière à respecter les habitudes de vie de chaque résident.

L'espace d'hébergement est desservi par un couloir permettant de délimiter les lieux de vie privée des lieux d'espaces communs. La chambre est un espace privé devant faciliter les relations entre le résident et sa famille. Elle est accessible et permet une circulation aisée du résident.



Les chambres sont spacieuses et lumineuses
Les espaces communs sont le support de la vie sociale

Les résidents disposent d'un vaste espace de restauration avec office et d'un coin salon avec une grande télévision.



L'espace de restauration et d'activités

Un espace d'activités permet aux résidents de bénéficier de stimulations individuelles ou collectives.

Le jardin : Considéré comme un espace de vie à part entière, le jardin est fermé et sécurisé, il constitue un espace de déambulation. Cet espace est aménagé afin de créer un support d'activités (temporelles, sensorielles, etc.) et de détente.

Le jardin :



L'accès à l'unité est sécurisé par des portillons dont l'ouverture est commandée par des digicodes.

Le projet de vie personnalisé

Accueil des résidents se veut chaleureux. Dès leur arrivée en unité Alzheimer, un projet de vie, personnalisé, tenant compte de leurs habitudes est mis en place.

L'équipe pluridisciplinaire (Médecin coordonnateur, IDE, AMP, aides-soignantes, animatrices...) fonde son action sur un projet global spécifique ayant comme priorité le « prendre soin », établit conjointement et en accord avec la direction.

L'équipe d'accompagnement agit selon différents buts

- Accompagner de manière spécialisée et adaptée, que ce soit au travers de l'architecture ou de l'organisation de l'unité, les personnes souffrant d'une maladie type Alzheimer ou apparentée
- Respecter les rythmes individuels de chacun tout en veillant à leur bien être psychique et physique, ainsi qu'au respect de leur dignité. L'unité est un lieu de vie où l'on optimise le bien-être de chacun au quotidien.
- Elaborer une dynamique d'activités et d'animations, dans lesquelles les résidents ainsi que leur famille, peuvent participer, s'approprier ces temps et garantir l'épanouissement des personnes au sein de l'unité.
- Etablir un relais permanent entre le résident, sa famille, son médecin traitant, afin de garantir un suivi individualisé de la personne.

Les critères d'entrée et de sortie de l'unité :

Les conditions d'entrée et de sortie de l'unité sont notifiées dans le contrat de séjour. Les familles et les résidents sont obligatoirement informés de ces critères.

Votre logement



Vous avez la possibilité d'apporter des petits objets pour personnaliser votre intérieur (chevet, tableaux etc....).

Chaque chambre dispose aussi d'une prise téléphonique et d'une prise de télévision.



La résidence propose des chambres de plus de 22 m², meublées et équipées de lits médicalisés, d'appels malades et d'une salle de bain adaptée à la mobilité réduite.



La restauration traditionnelle et familiale

Soucieux de la qualité de votre alimentation indispensable au maintien de votre équilibre, les repas sont confectionnés par nos soins sur les conseils d'une diététicienne.



La cuisine est traditionnelle et familiale.

Les menus offrent une alimentation équilibrée, variée, adaptée aux régimes des résidents. Les menus sont présentés en commission des menus avec la participation des résidents et des familles.

Votre Petit déjeuner est servi en chambre de 7h30 à 8h30.

Le déjeuner et le dîner sont servis en salle de restaurant.

La salle de restauration spacieuse et lumineuse vous accueille pour un moment convivial avec un service à table :

Le midi de 12h à 13h30,
le soir de 18h à 19h.

Un goûter est organisé l'après-midi de 15h à 15h30 est accompagné de boissons chaudes l'hiver et de boissons fraîches l'été.

Les plateaux repas sont servis dans les chambres pour les résidents dont l'état de santé le justifie.

La Résidence est ouverte à la famille et aux proches.

Les résidents peuvent inviter leurs parents ou amis à déjeuner ; un espace est dédié aux repas invités et familiaux.

L'entourage familial et amical est encouragé à participer aux animations et aux festivités.

Les visites sont autorisées à partir de 10h30. Cependant, afin de ne pas gêner le travail du personnel (toilettes, entretien, service...), nous vous demandons de privilégier les visites l'après-midi.

Il est possible de déroger à cette règle lors de situations particulières (maladie du résident, dépôt rapide de quelques emplettes...).

Les sorties sont libres, pour les personnes autonomes.

Il est préférable de prévenir le personnel de toute absence, quelle qu'en soit la durée.



Linge :

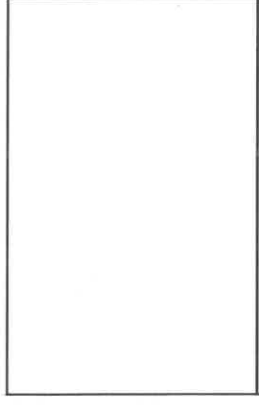
Chaque résident(e) apporte son linge personnel. Le linge de maison (draps, taies, serviettes de toilette, gants...) est fourni et entretenu par l'établissement. Ce service est inclus dans le tarif hébergement.

Bibliothèque :

Une bibliothèque bien fournie en livres et revues permet à chacun de s'évader ou de se cultiver.

Culte :

Un service religieux catholique est assuré une fois par semaine. Cependant le respect de la liberté de conscience des résidents constitue une règle fondamentale. Chaque résident peut recevoir la visite du ministre du culte de son choix. Formulez-en la demande à l'accueil.



A l'accueil, l'adjointe de direction et le directeur peuvent vous assister dans les démarches administratives. Pour les petits travaux, un agent d'entretien est disponible.

Courrier :

Le service de courrier fonctionne du lundi au samedi. La remise du courrier s'effectue après la visite du facteur. Le courrier peut être lu en cas de besoin.

Téléphone :

Chaque chambre possède une prise téléphonique.

La demande d'ouverture de ligne doit être faite par le résident auprès de l'opérateur de son choix.

Le résident devra s'acquitter des frais d'abonnement et des consommations.

Coiffeur, pédicure...

Vous pourrez également obtenir des rendez-vous avec les pédicures, coiffeurs, de votre choix.



Le projet d'animation a trois grands objectifs :

Le maintien des repères spatiotemporels, le maintien de la dignité et le maintien de la vie sociale. A cet égard, des animations diverses et variées sont organisées dans le respect de la liberté de chacun :

- Atelier mémoire, groupe de parole - Gym douce, atelier esthétique
- Travaux manuels, atelier de jardinage - Sorties dans le parc
- Jeux de société
- Projection de films, reportages etc.... - Atelier lecture
- Concert, chorale
- Echanges intergénérationnels
- Fêtes, (après-midi récréatifs, activités religieuses, culturelles et artistiques)
- Anniversaires (les anniversaires sont fêtés tous les mois)
- Spectacles, Théâtre
- Un journal interne sur l'établissement
- Des activités occupationnelles et thérapeutiques pour les personnes âgées désorientées accueillies dans l'unité sécurisée.



Activités de jardinage



Des spectacles et animations très variés, vous sont proposés



Chants, musique, magie, concerts et danses



Atelier d'Art thérapie



L'FHPAD fête la naissance avec les enfants



Résidents, enfants chantent d'une même voix « La Cage aux Oiseaux ».

Après-midi récréatif avec les confréries



Festiv Pain : Atelier intergénérationnel de fabrication de pains



Noël, un moment de partage et de convivialité très attendu par les résidents.

L'atelier du Père Noël avec ses lutins très actifs



... Après avoir déposé
ses cadeaux,...

... le père Noël s'invite
au hall des résidents



... Concert de Noël



Formalités administratives d'admission

L'E.H.P.A.D. Résidence Le Domaine de Romorantin accueille, sur leur demande, des personnes âgées, dépendantes ou non, dès lors qu'elles sont âgées de plus de 60 ans et qu'elles répondent aux critères suivants :

- Des personnes âgées qui ne s'opposent pas fermement à leur placement en institution
- Des personnes autonomes, en perte d'autonomie ou dépendantes, ne nécessitant pas une assistance médicale permanente
- Des personnes âgées non dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui
- Des personnes âgées désorientées, ou déambulantes.

La décision d'admission est prononcée par le Directeur après examen du dossier d'admission, et l'avis du médecin coordonnateur ou/et du médecin traitant sur le dossier médical.

Le dossier d'admission est retiré auprès du secrétariat de l'établissement ou adressé, sur demande, par voie postale ou courriel.

Dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée dépendante, et sauf impossibilité absolue de recueillir la signature du futur résident, aucun dossier n'est recevable s'il n'est signé par l'intéressé.

Pour que les résidents soient accueillis dans de bonnes conditions, une rencontre est organisée avec eux et leur famille préalablement à l'admission pour faire connaissance et organiser au mieux le séjour dans la maison.

Le dossier d'admission inclut le dossier administratif et le dossier médical **Le dossier administratif comprend**

La fiche de renseignements complétée.

L'engagement de paiement, signé par le résident ou son représentant. Copie du dernier avis d'imposition, copie du livret de famille, ou de la pièce d'identité.

Carte vitale et attestation, la carte de mutuelle.

Une photo.

Attestation de la personne âgée demandant son placement à la Résidence Le Domaine de Romorantin ou photocopie du jugement en cas de tutelle ou de curatelle.

Décharge de la responsabilité de l'établissement en cas de conservation des titres, bijoux ou objets de valeur.

Indication des noms et adresses des caisses de retraite.

Le dossier médical comprend

- Le certificat médical détaillé remis par l'établissement et complété par le médecin traitant.
- La grille AGGIR complétée par le médecin traitant qui détermine le GIR (niveau de dépendance) du futur résident.
- La photocopie de la dernière ordonnance.

La décision d'admission tient compte des désirs de la personne, de son état de santé et de la capacité de l'établissement à assumer la prise en charge de la personne. La décision est communiquée directement à la personne ou à son représentant légal ou contractuel.

Les Tarifs et les aides

Votre logement

Le tarif hébergement est de 86.70 euros par jour. Il comprend la location de la chambre et son entretien, les repas, les animations. Son évolution tient compte des directives de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation, et fait l'objet d'un affichage.

Le tarif dépendance est établi selon le GIR de la personne :

GIR 1/2 : 25.74 euros/jour
GIR 3/4 : 16.33 euros /jour
GIR 5/6 : 6.93 euros/jour

Le tarif dépendance correspond à la prise en charge du résident pour les gestes de la vie quotidienne comme l'habillage, la toilette, la prise des médicaments, l'aide aux repas, l'incontinence...
La facture mensuelle est payable avant le **10** du mois en cours.



L'Allocation de Logement

L'Allocation de Logement permet d'assumer, en

Quelles sont les aides financières ?

Les possibilités sont nombreuses et dépendent de votre situation personnelle.

partie, les frais d'hébergement en maison de retraite, qui doit être la résidence principale. Cette allocation s'adresse à toute personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Elle est calculée en fonction des revenus du résident et des frais d'hébergement.

Le dossier est à retirer auprès de la résidence ou de la Caisse d'Allocation Familiale. www.caf.fr

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance pour les personnes ayant un GIR de 1 à 4. Elle est calculée en fonction du tarif dépendance pratiqué et des revenus du résident. www.apa.gouv.fr

L'Aide Sociale

Pour obtenir l'Aide Sociale, le résident doit être hébergé dans une résidence habilitée au titre de l'Aide Sociale. Cette aide est à destination des résidents dont les revenus ne suffisent pas à assurer les frais d'hébergement. La Résidence Le Domaine de Romorantin est habilitée à l'aide sociale pour une capacité de 5 lits.

Les aides fiscales (1)

L'administration fiscale prévoit une réduction d'impôts pour les personnes hébergées en maison de retraite (E.H.P.A.D.). Cette réduction d'impôts est calculée en fonction des frais de dépendance et d'hébergement après déduction de l'APA.

(1) Ces éléments peuvent varier suivant l'évolution des barèmes fiscaux

La direction de l'établissement met tout en œuvre pour aider les résidents à la formulation des demandes et à la constitution des dossiers.

Article 1 : Choix de vie.

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2 : Domicile et environnement.

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 :

Une vie sociale malgré les handicaps.

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article 4. Présence et rôles des proches.

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5. Patrimoine et revenus.

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6. Valorisation de l'activité.

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article 7

Liberté de conscience et de pratique religieuse.

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

Article 8

Conservier l'autonomie et prévenir.

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit

Article Droits aux soins.

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article 10 Qualification des intervenants.

Les soins que requiert la personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés et en nombre suffisant.

Article 11: Respect de la fin de vie.

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

La recherche : une priorité et un devoir.

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13 :

Exercice des droits et protection juridique de la personne.

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégé non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion.

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Sapeurs-Pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie, Police 17

Numéro d'urgence européen 112

CCAS 02 54 94 42 09

Centre Hospitalier de Romorantin 02 54 88 33 00

CAF de Loir et cher (Romorantin) 09 69 32 08 08

CPAM 3646

Mairie 02 54 94 41 00

Soutien psychologique : Croix Rouge 0 800 858 858 (appel gratuit)
(Lundi au vendredi : 10h-22h - Samedi et dimanche : 12h-18h)

Suicide écoute 01 45 39 40 00

ALMA 01 42 50 11 25

(Allô maltraitance des personnes âgées)

